

ASSEMBLÉE NATIONALE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

AMENDEMENT

N ° CE28

présenté par

M. Dive, M. Kamardine, M. Minot, M. Benassaya, Mme Louwagie, M. Boucard, M. Reiss,
Mme Anthoine et M. Rolland

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.